

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/26

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Benjamin METELLY.

Membres excusés : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Marie-Agnès Mugnier ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Emeric GEHANT donne pouvoir à Eloïse REVOL ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

OBJET : Décision modificative n°1 – EXERCICE 2024
--

Rapport pour information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans les différents chapitres du budget principal.

Pour la section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte :

Les dépenses supplémentaires suivantes, liées à différents marchés de travaux ou devis :

- L'extension du Groupe scolaire (avenants),
- Le coût d'acquisition des parcelles de M. Rossignol,
- Les travaux de réfection de différents locaux, suite à des dégâts des eaux : local sous la micro-crèche (ancienne mairie) et toiture du cabinet médical,
- Le réajustement du coût de différents projets déjà budgétés (gazons synthétiques...).

Les dépenses sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces dépenses seront couvertes par des recettes supplémentaires

- de fonctionnement :

- Des remboursements de différents sinistres par les assurances,
- Le réajustement du produit des impositions (taxes foncières locales et taxe d'aménagement), suite à notification de l'Etat,
- Le loyer du bail emphytéotique conclu avec le SIAHVY pour la parcelle destinée à la STEU,

● La vente d'un véhicule,
qui permettent de couvrir les dépenses d'investissement par un virement supplémentaire de la section
fonctionnement à la section investissement de 151 058,87 € ;

= d'investissement :

- Le virement de la section de fonctionnement précité,
- La vente d'un ancien tracteur sorti d'inventaire.

Ces recettes sont elles aussi listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024/11 du conseil municipal en date du 15 mars 2024 approuvant le budget primitif,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillées dans le tableau en annexe

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
26 juin 2024

Philippe TISSOT



Section de Fonctionnement			
Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
	023	Excédent viré à la section d'investissement	151 058,87 €
6541	65	Créances admises en non-valeur	235,68 €
6542	65	Créances éteintes	-235,68 €
65748	65	Subventions de fonctionnement Autres personnes de droit privé	5 000,00 €
Total section Dépenses :			156 058,87 €
Article	Chapitre	Libellé	Recettes
73111	73	Impôts directs locaux	59 298,00 €
73132	73	Taxe sur les pylônes électriques	5 476,00 €
73211	73	Attribution de compensation	5 079,81 €
73212	73	Dotations de solidarité communautaire	573,00 €

73221	73	FNGIR	745,00 €
74111	74	Dotations forfaitaires des communes	11 805,00 €
741121	74	Dotations de solidarité rurale	15 885,00 €
74718	74	Autres participations de l'État	333,00 €
74833	74	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	667,00 €
752	75	Revenus des immeubles	42 000,00 €
75888	75	Autres produits divers de gestion courante	14 197,06 €
Total section recettes :			156 058,87 €

Section d'Investissement			
Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
10226	10	Taxe d'aménagement	2 656,43 €
1311	1208 (13)	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - État et établissements nationaux	21 500,00 €
231	2101 (23)	Immobilisations corporelles en cours	70 000,00 €
2152	2103 (21)	Installations de voirie	6 137,06 €
2135	2104 (21)	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 000,00 €
2111	2106 (21)	Terrains nus	30 000,00 €
2135	2107 (21)	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	12 560,00 €
2184	2107 (21)	Matériel de bureau et mobilier	736,20 €
2188	2107 (21)	Autres immobilisations corporelles	11 472,32 €
203	2401 (20)	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	6 496,86 €
Total section Dépenses :			181 558,87 €
Article	Chapitre	Libellé	Recettes
	021	Virement de la section de fonctionnement	151 058,87 €
	024	Produits des cessions d'immobilisation	4 500,00 €
10226	10	Taxe d'aménagement	4 500,00 €
1321	1208 (13)	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	21 500,00 €
Total section recettes :			181 558,87 €